

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Macey

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

N° de délibération : 2023_2809_25

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	11	11 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, LE FAOU Odile, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SERRE Laure, SEVERIN Pascale, VINCENT David.**

Absents : **GARDAVOT Jean-Yves, MARCHIZET Pascal, TONNELIER Pauline.**

Représentée : **THOYER Laure à FLEURET Dominique.**

Madame SEVERIN Pascale a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation
15 septembre 2023

Objet : Approbation du rapport de gestion 2022 du Conseil d'Administration de la SPL-XDEMAT

Par délibération du **5 juin 2012**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 28 mars 2023, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa dixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 27 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- et un résultat de 260 637 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite

des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de lui donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen décide à l'unanimité avec 12 voix POUR :

D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration,

De donner acte à M. le Maire de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Dominique FLEURET,
Maire



Dominique FLEURET

Dominique FLEURET
2023.10.05 11:29:55 +0200
Ref:20231005_111002_1-1-O
Signature numérique
le Maire